

# **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**

**Objet : Subvention Exceptionnelle  
"La RITOURNELLE"**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	26
votants	29

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,  
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD,  
Mlle ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN,  
DESIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET,  
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

**Absents représentés :**

M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par  
M. GONDELAUD - Mme DURAND par Mme WYMAN.

~~~~~

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux finances explique que "*La Ritournelle*" organise cette année encore un spectacle musical au début de l'été.

Il indique que, pour contribuer à la bonne organisation de cette manifestation, la commune est sollicitée pour l'attribution d'une subvention de 15.000 F et la mise à disposition gratuite du Centre Jean Vilar.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal 2001,
- Considérant l'intérêt du spectacle musical présenté par "*La Ritournelle*" pour le public neuvillois,
- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association "*La Ritournelle*" d'un montant de 15.000 F,
- Précise que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 2 août 2001

- de la publication le 3 août 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 2 août 2001